

Ce formulaire doit être rempli par la personne aux études qui désire signaler un changement à sa situation ou demander l'allocation pour du matériel d'appui à la formation. Il est essentiel de fournir les documents requis associés à chaque changement de situation.

Les formulaires suivis d'un astérisque dans les sections 2, 3 et 4 sont accessibles sur notre site Web (www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/), dans la section «Prêts et bourses pour études à temps plein».

Réservé à l'Aide financière aux études

Section 1 – Identité de la personne aux études

Nom

Prénom

Code permanent attribué par le Ministère

Date de naissance

Section 2 – Changement d'état matrimonial

État matrimonial	Date d'effet	Documents requis
☐ Personne mariée		- Certificat de mariage (il ne s'agit pas du contrat de mariage ou de la déclaration de mariage) ou copie d'acte de mariage - Formulaire <i>Déclaration de la personne conjointe – Programme de prêts et bourses*</i>
☐ Personne unie civilement		- Copie d'acte d'union civile ou certificat d'union civile délivrés par le Directeur de l'état civil - Formulaire <i>Déclaration de la personne conjointe – Programme de prêts et bourses*</i>
☐ Personne séparée de fait		Formulaire <i>Déclaration de statut familial*</i> ET, si vous ne les avez pas déjà fourni et que vous étiez marié : Certificat de mariage ou acte de mariage, ou certificat d'état civil. ET, si vous ne les avez pas déjà fourni et que vous étiez uni civilement : Copie d'acte d'union civile ou Certificat d'union civile.
☐ Personne séparée légalement (judiciairement)		- Jugement de séparation (dans le cas d'un mariage) - Jugement de dissolution de l'union civile ou déclaration notariée de dissolution de l'union civile ou certificat d'état civil attestant la dissolution de l'union civile (dans le cas d'une union civile). ET, si vous étiez les parents d'un ou de plus d'un enfant : Copie des ententes contractuelles ou des mesures accessoires statuant sur la garde des enfants s'il n'en est pas fait directement mention dans le jugement de séparation ou de dissolution de l'union civile
☐ Personne divorcée		Jugement de divorce ou certificat de divorce ET, si vous étiez les parents d'un ou de plus d'un enfant : Copie des ententes contractuelles ou des mesures accessoires statuant sur la garde des enfants s'il n'en est pas fait directement mention dans le jugement de divorce ou si l'attestation transmise est le certificat de divorce
☐ Personne veuve		- Certificat de décès du conjoint OU - Acte de sépulture ou de crémation OU - Permis d'inhumation ET, si vous ne les avez pas déjà fourni et que vous étiez marié : Certificat de mariage ou acte de mariage, ou certificat d'état civil. ET, si vous ne les avez pas déjà fourni et que vous étiez uni civilement : Copie d'acte d'union civile ou Certificat d'union civile.

Section 3 – Changement à la situation familiale

Situation familiale	Date d'effet	Documents requis
A: ☐ Je suis parent biologique ou adoptif	AMJ	- Certificat de naissance ou acte de naissance sur lequel figurent les noms des parents de l'enfant OU - Jugement d'adoption entériné par la Cour
B: ☐ Je suis chef de famille monoparentale (s'il y a lieu, remplissez la déclaration 3E).	AMJ	- Certificat de naissance ou acte de naissance sur lequel figurent les noms des parents de l'enfant si ces documents sont absents de votre dossier à l'Aide financière aux études ET - Formulaire <i>Déclaration de statut familial*</i> OU - Jugement de la cour attestant que vous avez obtenu la garde du ou des enfants ET <i>Enfants à la charge de la personne aux études – Annexe A*</i> de la demande d'aide financière
C: ☐ Je ne suis plus chef de famille monoparentale (si ce n'est pas à la suite d'un mariage ou d'une union civile, mais parce que vous avez commencé à vivre maritalement avec une autre personne, vous devez remplir également la déclaration 3D).	AMJ	- Formulaire <i>Déclaration de statut familial*</i>, si vous n'êtes plus chef de famille monoparentale parce que vous n'avez plus la garde du ou des enfants - Certificat de décès de l'enfant, acte de sépulture ou de crémation ou permis d'inhumation si vous n'êtes plus chef de famille monoparentale à la suite de son décès - Documents mentionnés au point 3D, si c'est parce que vous avez commencé à vivre maritalement avec une autre personne
D: ☐ Je vis maritalement avec une autre personne et un enfant habite avec nous.	AMJ	- Formulaire <i>Déclaration de la personne conjointe – Programme de prêts et bourses*</i> ET <i>Enfants à la charge de la personne aux études – Annexe A*</i> de la demande d'aide financière ET - Certificat de naissance ou copie de l'acte de naissance du ou des enfants qui habitent avec vous (les noms des parents doivent y être mentionnés) si ces documents sont absents de votre dossier à l'Aide financière aux études ET, s'il y a lieu, - Document légal attestant la garde de l'enfant
E: ☐ J'ai cessé de vivre maritalement avec une autre personne (si ce n'est pas à la suite d'un mariage ou d'une union civile, remplissez, s'il y a lieu, la section 3B ci-dessus).	AMJ	Formulaire <i>Déclaration de statut familial*</i>, si ce n'est pas à la suite d'un mariage ou d'une union civile, ou si vous n'êtes pas chef de famille monoparentale
F: ☐ J'ai atteint ma 20^e semaine de grossesse	AMJ	Formulaire <i>Attestation de grossesse*</i>
G: ☐ J'ai donné naissance à un enfant (selon le cas, vous devez également remplir la section 3B ou 3D).	AMJ	Certificat de naissance ou acte de naissance sur lequel figurent les noms des parents de l'enfant
H: ☐ J'ai ___ enfant ou enfants nouvellement à ma charge (si votre situation est celle décrite à la section 3G, vous n'avez pas à remplir la présente section).	AMJ	<i>Enfants à la charge de la personne aux études – Annexe A*</i> de la demande d'aide financière ET - Formulaire <i>Déclaration de statut familial*</i> OU - Jugement de la cour attestant que vous avez la garde de l'enfant
I: ☐ J'ai ___ enfant ou enfants de moins à ma charge (s'il y a lieu, remplissez la section 3C ou 3E).	AMJ	Formulaire <i>Déclaration de statut familial*</i> (le nom, le prénom et, s'il est connu, le code permanent de l'enfant doivent y être mentionnés)

Section 4 – Autres changements

AUTONOMIE EN FONCTION DES ÉTUDES

Situation	Date d'obtention	Documents requis
☐ J'ai obtenu un diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire du Québec (baccalauréat).	AMJ	- Diplôme (baccalauréat) OU - Attestation du registraire confirmant la date à laquelle vous avez terminé votre programme d'études et précisant que le diplôme sera délivré ultérieurement OU - Relevé de notes officiel portant la mention « Diplôme obtenu » ou « Programme terminé »
☐ J'ai obtenu un diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire ou l'équivalent à l'extérieur du Québec.	AMJ	- Si vous avez obtenu votre diplôme au Canada : Copie du document officiel attestant l'obtention du diplôme universitaire (ex. : diplôme, attestation du registraire, relevé de notes officiel) - Si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada : Copie de l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
☐ J'ai obtenu d'un conservatoire de musique ou d'art dramatique du Québec un diplôme d'études supérieures I en musique ou une attestation d'études au terme de trois années de formation universitaire.	AMJ	Document officiel attestant l'obtention du diplôme d'études supérieures I en musique ou les trois années terminées (ex. : diplôme, attestation du registraire, relevé de notes officiel)
☐ J'ai fait des études universitaires au Québec pendant au moins trois ans et j'ai accumulé, dans un même programme d'études, 90 unités (crédits).	AMJ	- Relevé de notes du 1^{er} cycle universitaire OU - Attestation d'études du registraire
Attention ! Si vous avez accumulé l'équivalent de 90 unités dans un même programme nécessitant 90 unités, vous devez plutôt cocher la situation « J'ai un diplôme de 1^{er} cycle universitaire du Québec (baccalauréat) ».		
☐ J'ai fait des études universitaires à temps plein à l'extérieur du Québec pendant au moins quatre ans dans un même programme d'études ou, si je suis titulaire d'un diplôme d'études collégiales, j'ai fait des études universitaires à temps plein à l'extérieur du Québec pendant au moins trois ans dans un même programme d'études.	AMJ	- Relevé de notes du 1^{er} cycle universitaire ET - Attestation d'études du registraire ou document officiel provenant de votre établissement d'enseignement et attestant quatre années d'études à temps plein dans un même programme d'études du 1^{er} cycle universitaire OU (si vous êtes titulaire d'un diplôme d'études collégiales) - Relevé de notes du 1^{er} cycle universitaire ET - Attestation d'études du registraire ou document officiel provenant de votre établissement d'enseignement et attestant trois années d'études à temps plein dans un même programme d'études du 1^{er} cycle universitaire ET - Copie du diplôme d'études collégiales (DEC)

CHANGEMENT DU LIEU DE RÉSIDENCE

Situation	Date du changement	
☐ Je réside chez mes parents.	AMJ	
☐ Je ne réside plus chez mes parents.	AMJ	Formulaire <i>Attestation relative à un service de transport en commun inexistant ou inadéquat*</i> si vous ne résidez plus chez vos parents à cause d'un service de transport inexistant ou inadéquat entre le domicile de vos parents et l'établissement d'enseignement

CHANGEMENT À LA GARDE PHYSIQUE

Indiquez qui a votre garde	Date du changement	Si vous êtes avec contribution des parents
☐ Mes deux parents	AMJ	Formulaire <i>Déclaration du parent ou de la personne répondante</i>. Chaque parent doit remplir ce formulaire.
☐ Un seul parent	AMJ	Formulaire <i>Déclaration du parent ou de la personne répondante</i>
Nom, prénom		
☐ Ma répondante ou mon répondant	AMJ	Formulaire <i>Déclaration du parent ou de la personne répondante</i> (vos deux parents doivent résider à l'extérieur du Canada au début de l'année d'attribution)

DÉCÈS

Personne décédée

Date du décès

Documents requis

☐ Parent ☐ Répondante ou répondant ☐ Conjointe ou conjoint

Nom, prénom

		A				M			J	
--	--	---	--	--	--	---	--	--	---	--

- Certificat de décès

OU

- Acte de sépulture ou de crémation

OU

- Permis d'inhumation

AUTRES CHANGEMENTS

Veuillez préciser et joindre, s'il y a lieu, les attestations requises. Si vous manquez d'espace, utilisez une autre feuille que vous joindrez au présent formulaire.

Section 5 – Frais de médicaments ou de soins chiropratiques

Il s'agit de frais liés à l'achat de médicaments sur ordonnance médicale ou à des soins chiropratiques prescrits par une ou un médecin, à condition qu'ils ne soient pas payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ou une compagnie d'assurances. Dans ce cas, seule la portion des frais non couverts est prise en considération. Seuls les médicaments inscrits sur la liste que publie l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux sont couverts.

Les frais mensuels excédant 16 \$ sont pris en compte au moment de la déclaration, à condition qu'ils s'appliquent à vous-même, à vos enfants ou à ceux de votre conjoint ou conjointe.

FRAIS DE MÉDICAMENTS OU DE SOINS CHIROPRATIQUES

Frais engagés

Montant

Documents requis

☐ Pour vous-même

--	--	--	--	--

,00 \$

- Factures (photocopies)

ET☐ Pour un enfant à votre charge

--	--	--	--	--

,00 \$

- Renseignements sur le régime d'assurance médicaments si aucune mention en ce sens ne figurent sur les factures

ET

- Copie de l'ordonnance (pour les soins chiropratiques)

Nom

Prénom

☐ Pour un enfant à votre charge

--	--	--	--	--

,00 \$

Nom

Prénom

Section 6 – Changement aux revenus
☐ Mes revenus pour l'année d'attribution en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024) ont changé.

Revenus

Montant (Arrondissez au dollar près)

Revenus bruts d'emploi

--	--	--	--	--

,00 \$

Revenus nets de travail autonome

--	--	--	--	--

,00 \$

Précisez : _____

Autres revenus

--	--	--	--	--

,00 \$

Précisez : _____

Section 7 – Demande d'allocation pour du matériel d'appui à la formation

Si vous êtes admissible au Programme de prêts et bourses, vous pouvez avoir droit à un montant de prêt supplémentaire, à raison de 500 \$ pour chacune des périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution. Notez qu'une fois demandé, le versement de cette allocation ne pourra être annulé et sera effectué pour toutes les périodes d'études pour lesquelles une aide vous sera accordée au cours de l'année d'attribution 2024-2025.

☐ Je demande l'allocation pour du matériel d'appui à la formation.
Section 8 – Signature de la personne aux études

Signature X

		A				M			J	
--	--	---	--	--	--	---	--	--	---	--